Rétention notaire argent divorce après jugement

Par Nathv10
Bonjour
Après 20 ans de procédures, argent bloqué chez le notaire, la Cour D Appel a rendu son verdict sur le partage des biens de la communauté de mon père. Après avoir attendu au delà du délai légal de 2 mois pour la cassation, mon père a donc demandé un rdv au notaire pour récupérer sa part.Le Notaire lui parle de convoquer les 2 parties avec leur avocats pour un débat, il veut également un papier prouvant que son ex ne se pourvoit pas en cassation Bref, j ai comme l'impression qu'il laisse encore traîner les choses. Pourquoi un enieme débat avec avocats alors que le jugement a été prononcé ? Mon père ne peut il pas récupérer sa part directement ? Quand est il des intérêts du compte séquestre ? Merci pour vos réponses
Par kang74
Bonjour

 $Le \ notaire \ fait \ son \ travail \ en \ demandant \ un \ justificatif \ que \ la \ décision \ d'appel \ est \ bien \ le justificatif \ à \ appliquer \ .$

Par de là, rien d'étrange d'en passer par la convocation des deux parties dans le cadre d'un partage judiciaire .